



©Stock.com/piksel

Institut de la statistique du Québec

Le tabagisme à la baisse chez les jeunes

L'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2013 (ETADJES) montre une nette baisse de la consommation de tabac chez les jeunes. Or, tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant!

Avec optimisme et prudence : c'est ainsi que les groupes de lutte contre le tabagisme accueillent la dernière édition de l'ETADJES de l'Institut de la statistique du Québec. « La baisse importante du pourcentage de fumeurs chez les jeunes du secondaire entre 2008 et 2013 est une excellente nouvelle, mais elle ne doit pas faire oublier qu'il y a encore plus d'un jeune Québécois sur 10 qui fume », dit Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabagisme et la santé. Ces quelque 48 000 jeunes utilisent un produit toxique duquel plusieurs, on le sait, auront du mal à se défaire. « N'oublions pas non plus la multiplication des produits de tabac offerts dans plusieurs saveurs,

comme les cigarillos ou le tabac à chicha, qui augmentent les probabilités que les jeunes fassent des essais », ajoute la D^e Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Il est possible de faire mieux : en Colombie-Britannique, « seulement » 9 % des jeunes du secondaire utilisent un produit du tabac, selon l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2012-2013 du Centre pour l'avancement de la santé des populations Propel de l'Université de Waterloo. Au Québec, la solution passe notamment par une Loi sur le tabac plus sévère pour imposer l'emballage neutre et standardisé et interdire les saveurs dans tous les produits du tabac, incluant le menthol. ▶

Page 5

Montréal sans tabac

La Direction de santé publique de Montréal confirme qu'environ 80 partenaires s'engagent dans une lutte serrée contre le tabagisme.



Page 4

Des provinces se mobilisent contre le tabac

L'automne passé, trois provinces ont déposé ou adopté un projet de loi plus sévère sur le tabac.

À LIRE AUSSI :

Le tabagisme chez les jeunes : vieux problème, nouvelles tendances p. 7

Des produits de tabac à moindre risque, courtoisie... des cigarettiers p. 9

Ottawa se penche sur l'e-cigarette p. 11

La Société canadienne du cancer – Division du Québec publie *Info-tabac* cinq fois l'an, dans le respect de son indépendance éditoriale. La revue est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé au Québec et dans la francophonie.

La revue est disponible sur info-tabac.ca, en format PDF et HTML. Ce site Web possède un moteur de recherche couvrant tous les textes parus depuis le premier numéro en 1996.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec; Bibliothèque et Archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Questions et abonnements

Catherine Boucher
cboucher@quebec.cancer.ca
ou abonne@info-tabac.ca
514-255-5151, poste 4453

Rédaction

Anick Perreault-Labelle
aperreaultlabelle@quebec.cancer.ca
514 255-5151, poste 2405

Révision

Service de révision de la Société canadienne du cancer

Tobacco Info

La production de *Tobacco Info*, la version canadienne anglaise d'*Info-tabac*, est suspendue pour une période indéterminée. On peut toujours consulter d'anciens numéros à : tobaccainfo.ca.

Info-tabac est éditée par



**Société
canadienne
du cancer**

1 888 939-3333 | cancer.ca

Publiée grâce à l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS).



Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSS ou celle de la Société canadienne du cancer.

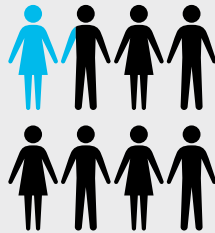
Imprimée en 6600 exemplaires par l'Imprimerie L'Empreinte.

Graphisme : G5D Studio | g5d.ca



L'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire (ETADJES) a été menée tous les deux ans entre 1998 et 2008. Elle a toutefois été suspendue entre 2008 et 2013. En 2012, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a cependant réalisé l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 (EQSJS). Par contre, contrairement à l'ETADJES, celle-ci n'a mesuré que la consommation de cigarettes. La prochaine EQSJS paraîtra en 2016-2017 et la prochaine ETADJES, en 2019.

Quelle proportion de fumeurs parmi les élèves du secondaire?



La proportion de jeunes du secondaire qui ont fumé au cours des 30 derniers jours a diminué environ de moitié depuis 2008, passant de 22 % à 12 %. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce que l'Institut de la statistique du Québec qualifie de « gains appréciables ». Depuis 2008, les taxes sur les produits du tabac ont augmenté trois fois et l'étalage des produits du tabac aux points de vente a disparu. Par contre, si 12 % des élèves du secondaire ont fumé au cours des 30 derniers jours, seulement 4,2 % d'entre eux se considèrent comme fumeurs! « Ils ont l'impression d'être encore en phase d'expérimentation alors que, dans les faits, ils sont fumeurs et possiblement déjà dépendants », précise la D^{re} Bois.

Pourcentage d'élèves ayant fait l'usage des produits du tabac au cours des 30 derniers jours, élèves du secondaire, Québec, 2013.

	1998	2004	2008	2013
Tous les produits du tabac	32,9 %	24,5 %	22,3 %	12,2 %
Cigarettes	30,4 %	18,8 %	14,7 %	6 %
Petits cigares ou cigarillos	14,3 %	18,5 %	17,6 %	6,6 %
Ensemble des produits aromatisés <small>(incluant les cigarettes au menthol, les cigares et petits cigares aromatisés, la chicha et les autres produits du tabac aromatisés).</small>	n.d.	n.d.	n.d.	8,6 %

Qui sont les jeunes fumeurs?



Les jeunes ne sont pas tous égaux face au tabac. Il y a plus de fumeurs parmi ceux qui ont des fumeurs dans leur entourage ou qui reçoivent plus d'argent de poche.

Pourcentage d'élèves ayant fait l'usage des produits du tabac au cours des 30 derniers jours selon divers facteurs, élèves du secondaire, Québec, 2013.

Argent de poche hebdomadaire	51 \$ ou plus : 23 %	10 \$ ou moins : 5,8 %
Permission de fumer des parents	OUI : 32,6 %	NON : 9 %
Frères ou sœurs qui fument	OUI : 26,1 %	NON : 9,8 %
Amis qui fument la cigarette	La plupart ou tous : 58,4 %	Aucun : 1,6 %

Les produits du tabac aromatisés : un véritable hameçon



L'ETADJES 2013 mesure l'usage des produits du tabac aromatisés pour la première fois. L'enquête confirme la popularité de ces produits auprès des élèves du secondaire. Pas moins de 71 % de ceux qui ont fumé des produits du tabac au cours des 30 derniers jours ont opté pour un produit aromatisé. ■

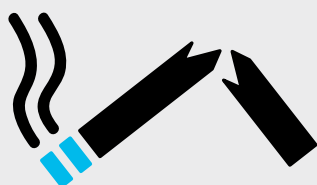
Pourcentage des élèves du secondaire ayant fumé la cigarette au menthol ou le cigarillo ou petit cigare aromatisé au cours des 30 derniers jours, Québec, 2013.

Fumeurs de cigarettes

optent pour une cigarette au menthol **26 %**

Fumeurs de cigarillos

optent pour cigarillo aromatisé **54 %**



Capables d'arrêter?

Presque tous les jeunes qui ont fumé un produit du tabac au cours des 12 derniers mois se croient capables d'arrêter. Au cours de la dernière année, moins d'un sur deux a toutefois effectivement tenté de le faire. Parmi ceux qui ont fait le saut, environ la moitié ont repris le tabac depuis.

Pourcentage d'élèves qui se croient capables d'arrêter ou qui ont tenté d'arrêter au cours des 12 derniers mois, élèves du secondaire ayant fumé au moins un produit du tabac, Québec, 2013.

Se sent capable d'arrêter **94,9 %**

A fait une tentative pour arrêter au cours des 12 derniers mois **39,4 %**

A arrêté plus d'un mois **56,3 %**

A recommencé à fumer depuis la dernière tentative d'arrêt **51,2 %**

Avancées canadiennes

Des provinces se mobilisent contre le tabac

Terrasses sans fumée, assujettissement de la cigarette électronique aux lois sur le tabac, interdiction de certaines saveurs, voire toutes. Cet automne, trois provinces canadiennes ont déposé ou adopté un projet de loi plus sévère sur le tabac.

On le sait : le tabac tue chaque année des milliers de Canadiens et coûte cher à la société. Toute initiative visant à en réduire l'usage est donc la bienvenue. Fin 2014, trois provinces canadiennes ont progressé dans leur lutte contre ce fléau : la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et l'Alberta.

« Le Québec tiendra probablement compte de ces nouveaux projets de loi en révisant sa propre Loi sur le tabac, déclare François Damphousse, directeur du bureau du Québec de l'Association pour les droits des non-fumeurs. C'est une pratique courante de regarder ce que font les autres. »

« Ces initiatives sont pertinentes et montrent au Québec certaines mesures qui restent à adopter », renchérit Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois pour le tabac et la santé.

La cigarette électronique

L'Ontario et la Nouvelle-Écosse se sont arrêtés à la cigarette électronique. En Nouvelle-Écosse, ces appareils seront soumis dès le 31 mai à plusieurs des règles qui s'appliquent aux produits du tabac. Par exemple, il sera interdit de les utiliser dans les endroits où fumer est prohibé ou de les vendre aux mineurs. En Ontario, le projet de loi N°45, *Loi de 2014 pour*

des choix plus sains propose notamment d'interdire :

- l'usage des cigarettes électroniques dans les endroits intérieurs où l'usage du tabac est prohibé, comme les lieux de travail et les espaces communs des immeubles résidentiels;
- la vente de ces appareils aux moins de 19 ans;
- l'étalage de ces produits aux points de vente, ainsi que les publicités les annonçant.

Un nouveau règlement en Ontario interdit aussi, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'usage du tabac sur les terrasses des restaurants et des bars, les terrains de sport extérieurs et les abords des terrains de jeux pour enfants.

Restrictions sur les saveurs

Le projet de loi ontarien qui reste à adopter propose aussi d'interdire les saveurs dans tous les produits du tabac, incluant le menthol. L'Alberta a déjà adopté une loi interdisant la plupart des produits du tabac aromatisés. Celle-ci fait toutefois une exception pour le tabac à pipe et les cigares d'au moins cinq grammes qui coûtent plus de quatre dollars. À la dernière minute, l'Alberta a aussi décidé d'exempter

les produits au menthol. Cette saveur est surtout prisée par les aînés, s'est justifié le ministre de la Santé. Or, plus du tiers des jeunes fumeurs ont consommé un produit du tabac mentholé au cours des 30 derniers jours, selon l'*Enquête sur le tabagisme chez les jeunes 2012-2013* de Santé Canada...

La Nouvelle-Écosse avait également annoncé qu'elle interdirait les saveurs, mais elle a reculé au dernier moment. Le gouvernement de Stephen McNeil a plutôt lancé des consultations pour déterminer le contenu exact du projet de loi. À la suite de ces consultations, un nouveau projet de loi devrait être adopté d'ici le 31 mai. La Nouvelle-Écosse a aussi interdit l'usage de tout produit combustible aux endroits où celui du tabac est prohibé, ce qui interdit de fait les salons de chicha. Pour le plus grand bien des jeunes, bien sûr, et de toute la société. ■

Plus du tiers des jeunes fumeurs ont consommé un produit du tabac mentholé au cours des 30 derniers jours

Lois sur le tabac provinciales entrées en vigueur ou dont l'adoption est prévue en 2015

	Ontario	Nouvelle-Écosse	Alberta
Restrictions sur les saveurs dans les produits du tabac	Projet de loi adopté en 1 ^{re} lecture	Projet de loi à être déposé d'ici le 31 mai 2015	Entrée en vigueur : 1 ^{er} juin 2015
Restrictions sur l'usage et la vente des cigarettes électroniques	Projet de loi adopté en 1 ^{re} lecture	Entrée en vigueur : 31 mai 2015	Sans objet

Rapport du directeur de santé publique 2014

Montréal sans tabac

La Direction de santé publique de Montréal poursuit sa lutte contre le tabagisme avec un rapport qui engage et mobilise plus de 80 partenaires.

Pour certains, le tabac est une chose du passé. Or, c'est une fausse impression : à Montréal, 20 % des citoyens de plus de 15 ans fument encore la cigarette.

À Vancouver, c'est « seulement » 12 %.

À Montréal, le tabac cause encore un décès sur six. Il est aussi responsable de bien des maladies : à elles seules, les maladies pulmonaires obstructives chroniques chez les Montréalais de 35 ans et plus ont entraîné plus de 27 000 visites aux urgences et 12 000 hospitalisations en 2010!

En décembre, la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM) a détaillé comment elle s'attaquerait à ce fléau dans *Montréal sans tabac : pour une*

génération de non-fumeurs. Ce rapport du directeur de santé publique de Montréal est le premier qui porte exclusivement sur le tabac. Sans compter qu'il confirme dans cette lutte l'engagement ferme d'à peu près tous les acteurs montréalais impliqués de près ou de loin dans les actions contre le tabac.

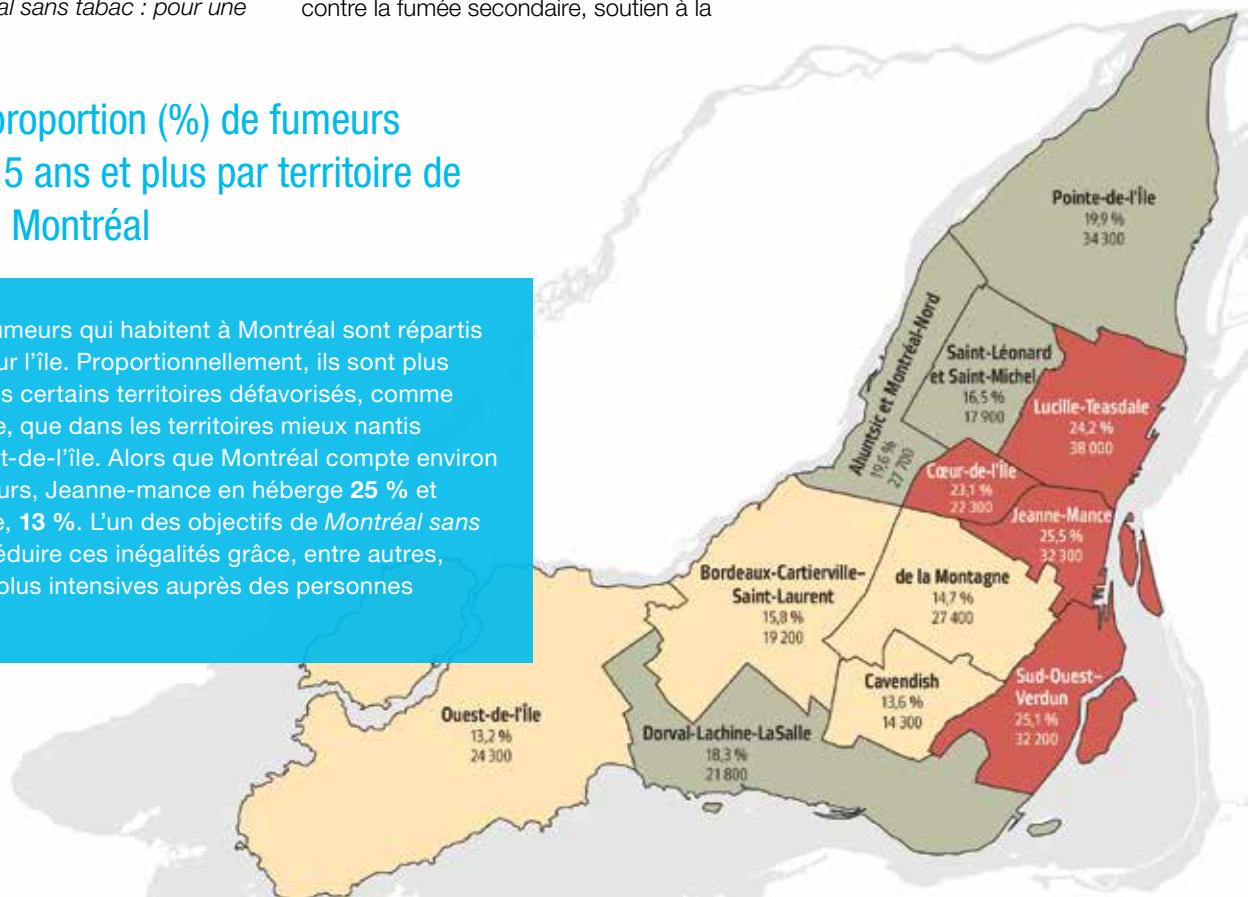
Ce rapport, qui fait suite au *Plan de lutte contre le tabagisme 2012-2015* de la DSP de Montréal, positionne le tabagisme comme un facteur d'aggravation des inégalités sociales de santé. Il divise aussi les actions à prendre en quatre grandes catégories : prévention du tabagisme chez les jeunes, protection de la population contre la fumée secondaire, soutien à la

cessation tabagique et encadrement de la cigarette électronique (pour la cigarette électronique, voir l'article en page 11).

Pour chacune de ces catégories, la DSP de Montréal présente des données et des constats pour définir le problème, puis certaines initiatives méritant d'être mieux connues. Enfin, la DSP a obtenu de la part d'environ 80 partenaires – incluant la Ville de Montréal, toutes les commissions scolaires, tous les hôpitaux et tous les centres jeunesse – un engagement à mener 41 actions. L'objectif : mobiliser tout ce beau monde afin que Montréal devienne l'une des villes les plus dynamiques dans la lutte contre le tabac ▶

Nombre et proportion (%) de fumeurs actuels de 15 ans et plus par territoire de CSSS, île de Montréal

Les 311 000 fumeurs qui habitent à Montréal sont répartis inégalement sur l'île. Proportionnellement, ils sont plus nombreux dans certains territoires défavorisés, comme Jeanne-Mance, que dans les territoires mieux nantis comme l'Ouest-de-l'île. Alors que Montréal compte environ 20 % de fumeurs, Jeanne-mance en héberge 25 % et l'Ouest-de-l'île, 13 %. L'un des objectifs de *Montréal sans tabac* est de réduire ces inégalités grâce, entre autres, à des actions plus intensives auprès des personnes vulnérables.



au Canada. « *Le plan d'action et des objectifs de la DSP de Montréal sont très clairs, et cela mérite d'être souligné et d'être repris par d'autres directions de santé publique* », commente Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé.

Prévenir le tabagisme chez les jeunes

À Montréal, 8 % des élèves du secondaire fument la cigarette, selon une étude de 2014 de la DSP de Montréal – sans compter tous les adolescents qui optent pour le cigarillo ou la chicha. Ce chiffre grimpe même à 18 % parmi les élèves qui ont un risque élevé de décrochage scolaire. Heureusement, des organismes innovent pour contrer cette épidémie. Par exemple, une vingtaine d'entre eux participent à l'Opération Fais-toi entendre! : un projet qui amène des jeunes de 14 à 17 ans à modifier leur environnement afin qu'il favorise les saines habitudes de vie. D'autres bûchent sur le projet communautaire Zéro nico pour mon Ado, qui vise à prévenir le tabagisme. Pour amener encore plus d'adolescents à écraser – ou à ne jamais allumer – la DSP et ses partenaires s'engagent notamment à recommander au gouvernement du Québec de mettre rapidement à jour la *Loi sur le tabac* pour :

- interdire les produits du tabac aromatisés, incluant ceux au menthol, pour tous les produits du tabac, dont la cigarette électronique;
- imposer un emballage neutre pour tous les produits du tabac vendus au Québec;
- interdire tous les salons de chicha, même ceux possédant actuellement un permis;
- imposer un moratoire sur la vente de nouveaux produits du tabac.

La DSP et ses partenaires s'engagent aussi à recommander :

- l'augmentation de la taxe de façon à égaler la moyenne canadienne;
- la mise en place d'un système de surveillance et de gestion des points de vente;
- l'intensification de la lutte contre le tabagisme auprès des jeunes âgés de 11 à 24 ans.



Le Dr Richard Massé a présenté son rapport 2014 devant près de 80 partenaires, en décembre dernier.

« *La prochaine étape, c'est la révision de Loi sur le tabac. C'est essentiel pour réduire les taux de tabagisme [...]* »

- Dr Richard Massé
Directeur de santé publique de l'ASSSM

En finir avec la fumée des autres

La protection contre la fumée secondaire est le deuxième grand dossier dans lequel s'engage *Montréal sans tabac*. Les effluves du tabac contiennent plus de 7000 produits chimiques, dont 70 sont carcinogènes.

« *Avec l'adoption récente de la loi ontarienne [voir l'article en page 4], Montréal deviendra la seule grande ville canadienne à ne pas offrir d'environnement sans fumée sur toutes les terrasses et tous les patios* », note ce rapport. En attendant une révision de la *Loi sur le tabac* québécoise, plusieurs organismes limitent l'exposition des Montréalais à la fumée secondaire. Par exemple, plusieurs centres hospitaliers, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire et tous les établissements de détention du Québec sont désormais des établissements sans fumée, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Pour poursuivre sur cette lancée, la DSP de Montréal et ses partenaires s'engagent notamment à agir pour interdire l'usage du tabac :

- dans les automobiles en présence d'enfants de moins de 16 ans;
- à l'intérieur et dans le périmètre des établissements de santé et de services sociaux;
- sur les terrasses et les patios des bars et des restaurants.

Aider les fumeurs à se libérer du tabac

Montréal sans tabac, enfin, s'engage à aider les fumeurs à se libérer du tabac. De fait,

le quart d'entre eux seraient prêts à essayer d'arrêter dans les 30 prochains jours. Cependant, moins de 10 % des fumeurs montréalais ont effectivement cessé de fumer au cours des 12 derniers mois. Ce taux chute même à 5,4 % dans les quartiers les plus défavorisés.

Pour augmenter ces pourcentages, la DSP et ses partenaires s'engagent notamment à :

- réviser les services d'aide à la cessation tabagique et leur financement selon, entre autres, la prévalence tabagique et les inégalités sociales de santé;
- offrir systématiquement des services de cessation tabagique dans les établissements de santé et de services sociaux;
- encourager plus de pharmaciens à amorcer une thérapie de remplacement de la nicotine (TRN) avec leurs clients fumeurs.

À l'heure actuelle, chacun des partenaires a commencé à mettre ses engagements en branle. « *La prochaine étape, c'est la révision de la Loi sur le tabac*, dit le Dr Richard Massé, directeur de santé publique de l'ASSSM. *C'est essentiel pour réduire les taux de tabagisme. L'autre grand dossier, c'est l'évaluation et l'encadrement de la cigarette électronique.* » À suivre! ■

Journées annuelles de santé publique

Le tabagisme chez les jeunes : vieux problème, nouvelles tendances

Pourquoi certains jeunes fument-ils? Comment peut-on les aider à arrêter – ou, encore mieux, éviter qu'ils commencent? Toutes ces questions et bien d'autres ont été examinées lors des dernières Journées annuelles de santé publique.

19^{es} journées
annuelles
de **santé**
publique



Le taux de tabagisme diminue chez les jeunes Québécois, mais des milliers d'entre eux fument toujours. Ils se laissent prendre au piège sans savoir qu'ils auront du mal à s'en libérer. Ce triste phénomène a été examiné sous toutes ses coutures, fin novembre, lors des 19^{es} Journées annuelles de santé publique. Une cinquantaine de participants ont assisté aux conférences sur l'usage du tabac chez les jeunes, les facteurs qui les poussent à fumer et les solutions pour les aider à arrêter ou à ne pas commencer.

Des produits « nouveaux et améliorés »

La journée de conférences sur le tabac a commencé avec une bonne nouvelle : depuis 2008, le taux de tabagisme chez les jeunes Québécois a presque chuté de moitié (voir l'article en page 1). Mais



Ronald Chartrand et Marie-Josée-Lemieux, du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, et Michèle Tremblay, de l'Institut national de santé publique du Québec

« Plusieurs composants chimiques qui aromatisent bonbons et boissons sucrées aromatisent aussi les produits du tabac »

- Annie Montreuil
chercheuse à l'Institut national de santé
publique du Québec



comme les participants l'ont vite constaté, le tabagisme chez les jeunes est loin d'être une question réglée. Cela est notamment dû à l'industrie, qui invente sans cesse de nouveaux hameçons pour les accrocher. Nouveaux produits, nouvelles saveurs, nouveaux emballages, « cela fait 10 ans que les cigarettiers introduisent des nouveautés sur le marché », a dénoncé la D^{re} Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Des paquets plus petits et effilés qui rappellent la minceur tout en diminuant la taille des avertissements de santé; des paquets démontables qui permettent aux fumeurs de complètement se débarrasser des mises en garde; des paquets brillants et colorés qui attirent l'œil et rappellent un iPod. Sans oublier les saveurs.

« Plusieurs composants chimiques qui aromatisent bonbons et boissons sucrées aromatisent aussi les produits du tabac », a indiqué Annie Montreuil, chercheuse à l'Institut national de santé publique du Québec. Dans les produits du tabac, les arômes masquent les propriétés irritantes

de la fumée et donnent l'impression qu'il s'agit d'un produit peu nocif. Les arômes multiplient aussi les possibilités d'expérimentation des jeunes, qui peuvent en essayer plusieurs avant de se rendre compte... qu'ils sont dépendants. « Les élus sont surpris d'apprendre qu'il existe du tabac avec un goût de chocolat ou de gomme baloune », a rapporté Rob Cunningham, analyste principal à la Société canadienne du cancer. Certes, en 2009, le gouvernement fédéral a interdit les saveurs – sauf le menthol – dans certains produits du tabac, mais cette législation comporte plusieurs lacunes. En 2014, certaines provinces ont aussi progressé en ce qui concerne cette question (voir l'article en page 4).

Une dépendance qui se perpétue

Cependant, le mieux est d'éviter que les jeunes aspirent leur première bouffée. De toute façon, la plupart des adolescents souhaitent se libérer du tabac, et ce, avant même qu'ils commencent à fumer régulièrement. C'est ce qu'a ►

constaté Jennifer O'Loughlin, professeure à l'École de santé publique de l'Université de Montréal. Elle et son équipe ont mené pendant 12 ans une étude longitudinale auprès d'environ 1300 jeunes. À la fin, 75 % des jeunes avaient essayé la cigarette.

Les chercheurs ont notamment constaté que certains d'entre eux, seulement quelques semaines après leur première cigarette, ressentaient déjà des symptômes de dépendance.

Une jeune adulte invitée par le comité organisateur de la journée sur le tabac a confirmé à peu près toutes les conclusions des conférenciers. « *Je me sens comme une étude* », a lancé Lysandre Nadeau avec humour. Cette ancienne fumeuse publie des vidéos sur sa chaîne YouTube, laquelle est suivie par plus de 56 000 adeptes (<http://bit.ly/1GxDSkw>). Dans l'une de ces vidéos, elle parle de sa relation avec le tabac.

Des solutions à portée de main

Il existe des solutions au tabagisme des jeunes, et ce, à tous les niveaux. Certaines relèvent du gouvernement, comme l'interdiction des saveurs (incluant le menthol) dans tous les produits du tabac ou l'adoption de l'emballage neutre et standardisé. « *Il faut aussi impliquer les parents dans les programmes de prévention* », a ajouté Myriam Laventure, professeure au Département de psychoéducation de l'Université de



Jennifer O'Loughlin, professeure à l'École de santé publique de l'Université de Montréal

Les études de Myriam Laventure montrent que, parmi les jeunes qui ont déjà fumé, 11 % avaient aspiré leur première bouffée à l'école primaire.



Myriam Laventure, professeure au Département de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke

Sherbrooke. En effet, ses études montrent que, parmi les jeunes qui ont déjà fumé, 11 % avaient aspiré leur première bouffée à l'école primaire. Or, « *ces enfants sont plus susceptibles que les autres de présenter des troubles de comportement, d'être impulsifs et de bénéficier d'une faible supervision parentale* », a-t-elle dit. D'autres solutions font appel aux professionnels de la santé. Un projet pilote codirigé par Jennifer O'Loughlin et trois autres chercheuses vise à les outiller pour qu'ils abordent le tabagisme avec les jeunes dans leur pratique.

Une norme à changer

Les solutions, enfin, proviennent de gens sur le terrain. Par exemple, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire est en voie d'interdire le tabac dans l'ensemble de ses installations, incluant ses terrains et ses véhicules. Le projet INSPIRe, lui, veut amener les jeunes à se voir et à s'afficher autrement et, notamment, comme non-fumeurs. « *On tend généralement à surestimer les comportements à*

risque, qu'il s'agisse de tabagisme ou de l'usage de drogues illicites », a expliqué Valérie Houle, agente de planification, de programmation et de recherche à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Or, au premier cycle du secondaire, ce sont 95 % des jeunes qui ne fument pas régulièrement, a rappelé M^{me} Houle. Être « dans la gang », c'est donc ne pas fumer. INSPIRe sensibilise les jeunes et leurs intervenants à cette réalité par la voie d'ateliers préventifs et de messages publicitaires produits par les adolescents. L'objectif : modifier les perceptions et, ultimement, les comportements.

Le contremarketing

Rescue Social Change Group (Rescue SCG), enfin, a présenté des solutions inédites, faisant appel au contremarketing. « *Les compagnies de tabac vendent 200 marques de cigarettes essentiellement pareilles, mais s'adressant à des publics différents*, a rappelé Tyler Janzen, directeur principal du Service à la clientèle chez Rescue SCG, une firme de marketing social. *Les campagnes de lutte contre le tabagisme doivent faire de même.* » En clair : elles doivent délaissé leur look « mainstream » et se décliner en plusieurs versions qui collent aux réalités des différents groupes de jeunes. Dans l'État de la Virginie, par exemple, plus de la moitié des jeunes adoptent un look BCBG, mais « seulement » 10 % d'entre eux fument. À l'inverse, moins d'un jeune sur cinq s'identifie au hip-hop ou à la culture alternative, mais de 25 à 30 % d'entre eux fument. Pour mieux combattre le tabagisme chez les jeunes, Rescue SCG s'adresse aux milieux de jeunes qui fument le plus avec des messages faisant appel à leurs valeurs. La campagne Syke, par exemple, s'adresse aux jeunes des milieux alternatifs en s'associant avec des groupes de musique alternatifs dont les membres sont non-fumeurs. « *Chez les jeunes cowboys, ce sont les valeurs familiales qui sont fortes*, a ajouté Tyler Janzen. *Pour eux, les dangers de la fumée secondaire pour leur famille est un bon argument pour les amener à cesser de fumer.* » Et gagner, enfin, la lutte contre le tabagisme chez les jeunes. ■

Réduction des méfaits

Des produits du tabac à moindre risque, courtoisie... des cigarettiers

Plusieurs compagnies, dont certains cigarettiers, commercialisent des produits du tabac « à moindre risque ». Peut-on réellement s'y fier ou doit-on se méfier de ces produits qui maintiennent une dépendance à la nicotine?

Est-ce possible de conserver le « kick » de la nicotine tout en réduisant grandement les méfaits du tabac? A priori, cela semble trop beau pour être vrai. Pourtant, c'est ce que promettent les nouveaux produits à risque réduit des compagnies de tabac R.J. Reynolds, Swedish Match et Philip Morris International, entres autres. Que penser de ces nouvelles marchandises qui pourraient faire leur entrée sous peu au Canada? Sont-elles réellement moins risquées que les cigarettes, cigarillos, chicha et autres produits du tabac combustibles?

Une question controversée

C'est connu : c'est la nicotine qui rend les fumeurs dépendants, mais c'est la fumée qui les tue. Les experts s'entendent

généralement sur le fait que, pour se libérer de cette dépendance, le mieux est de se débarrasser complètement du tabac. Mais que faire des fumeurs qui se croient incapables de le faire? Certains croient que, dans leur cas, les produits du tabac à risque réduit ou sans fumée pourraient être une solution. En effet, ceux-ci leur permettraient à la fois de satisfaire leur dépendance à la nicotine tout en réduisant les risques pour leur santé.

Si l'idée semble simple, son application l'est moins. En effet, pour réellement réduire les risques liés au tabac, les produits « à risque réduit » doivent remplir plusieurs conditions. Par exemple, être assez attirants pour que les fumeurs délaissent complètement les produits du tabac combustibles, ne pas diminuer les arrêts tabagiques complets et ne pas attirer les non-fumeurs. « *Si un produit du tabac est marginalement moins dangereux qu'un autre, mais utilisé par beaucoup plus de gens, cela pourrait mener à une augmentation des méfaits* », note l'Association pour les droits des

non-fumeurs dans *Harm Reduction in Tobacco Control: What is it? Why should you care?* (Réduction des méfaits dans la lutte contre le tabac : de quoi s'agit-il? Pourquoi devriez-vous vous en soucier?). Par contre, « *si les réductions de risque sont importantes, la santé publique en bénéficie, même si la consommation augmente beaucoup.* » (notre traduction). ▶



André Gervais, pneumologue et médecin-conseil à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal



De nouveaux produits du tabac à moindre risque pourraient faire leur apparition sous peu au Canada :

1- la cigarette Revo, de R.J. Reynolds; 2- les cigarettes Marlboro HeatSticks et iQOS de Philip Morris International; 3- du snus suédois, de Swedish Match.



« Leur premier objectif n'est pas d'améliorer la santé publique ou de réduire le taux de tabagisme, mais de diversifier leurs marchés et d'augmenter leurs profits. »

- Mario Bujold
Directeur général du Conseil québécois
sur le tabac et la santé

Une panoplie de nouveaux produits

Historiquement, les tentatives de réduction des méfaits ont plutôt été des efforts de marketing de la part de l'industrie qui visaient surtout à rassurer les fumeurs. Ce fut le cas, dans les années 1950, de la commercialisation à grande échelle des cigarettes avec un filtre et, dans les années 1970, de l'invention des cigarettes « légères ». C'est pourquoi, aujourd'hui, l'arrivée de « nouveaux » produits à risque réduit sur le marché en inquiète certains. Aux États-Unis, depuis 2009, la Food and Drug Administration (FDA) permet la commercialisation de ces produits. Les manufacturiers qui déposent une demande doivent démontrer que leur produit est effectivement moins dangereux que ceux déjà sur le marché et qu'il n'attirera pas les non-fumeurs. En 2014, Swedish Match a soumis une demande pour son snus (prononcé « snousse »). Il s'agit d'une petite poche de tabac aromatisé et salé qui se coince entre la dent et la gencive.

R.J. Reynolds et Philip Morris International (PMI) reviennent aussi sur le marché. Dernièrement, ces deux compagnies ont introduit dans quelques villes des cigarettes qui chauffent du tabac sans le brûler. La cigarette de R.J. Reynolds (*Revo*) rappelle les cigarettes *Eclipse* et *Premier* que la compagnie commercialisait il y a une vingtaine d'années. PMI propose de son côté deux modèles : *Marlboro HeatStick* et *iQOS*.

Réduction des risques : une analyse compliquée

Alors, le *snus*, la *Revo* ou l'*iQOS* : bonne ou mauvaise nouvelle? A priori, ces produits sont moins dangereux puisqu'ils ne produisent pas de fumée. Dans certains cas, les fumeurs tendent même à les utiliser en remplacement des produits combustibles. Deux importantes études longitudinales menées en Norvège montrent une corrélation entre l'usage à la hausse du snus et celui à la baisse des autres produits du tabac. En Suède (seul pays de l'Union européenne où la vente de *snus* est légale), on trouve un usage élevé de snus de même que l'un des taux les plus bas au monde de cancer du poumon. Dans tous ces cas, d'autres facteurs que le snus entrent probablement en jeu, comme l'acceptabilité sociale de ce produit dans ces pays. Bref, les produits du tabac sans fumée ne sont pas nécessairement une panacée. D'abord, moins dangereux ne signifie pas sans danger. « Le tabac sans fumée cause [notamment] le cancer de la cavité buccale, le cancer de l'œsophage et le cancer du pancréas », notent le National Cancer Institute and les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis (notre traduction). Ensuite, il y a la question du double usage, c'est-à-dire le cas des fumeurs qui adoptent un produit sans fumée tout en grillant de temps à autre un « vrai » produit du tabac. Or, les fumeurs qui veulent réduire au maximum les risques reliés au tabagisme doivent complètement abandonner le tabac combustible.

« Le risque de souffrir d'une maladie liée au tabagisme dépend à la fois de la quantité de tabac consommée et de la durée de la consommation, rappelle le Dr André Gervais, pneumologue et médecin-conseil à la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. En continuant de fumer quelques cigarettes par jour, un fumeur maintient son risque de maladies cardiovasculaires, et la diminution de son risque pour les autres pathologies est difficile à évaluer. » Or, rien ne garantit que, si le snus ou les cigarettes chauffantes sont introduits au pays, les fumeurs canadiens abandonneront complètement les cigarettes, les cigares ou la pipe. L'acceptabilité sociale du tabac à chiquer, par exemple, n'est pas la même ici qu'en Scandinavie. Certains craignent aussi que les produits du tabac sans fumée soient vendus dans des emballages très semblables à ceux des cigarettes combustibles. Ils feraient ainsi indirectement la publicité de ces dernières et pourraient attirer autant des fumeurs que de non-fumeurs.

Toujours plus de profits

Ces nouveaux produits ont un dernier défaut : la motivation des compagnies de tabac qui les vendent. « Leur premier objectif n'est pas d'améliorer la santé publique ou de réduire le taux de tabagisme, mais de diversifier leurs marchés et d'augmenter leurs profits », dit Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé. Or, puisque ces produits sont en vente libre, autant les fumeurs que les non-fumeurs peuvent se les procurer.

« La position officielle de la Direction de santé publique de Montréal (réitérée dans Montréal sans tabac : Pour une génération de non-fumeurs) est claire : imposer un moratoire sur la vente de nouveaux produits et de ceux qui s'y apparentent, conclut le Dr André Gervais. Cela s'applique au snus, d'autant plus qu'il existe déjà un produit à risque réduit sur le marché : la cigarette électronique avec nicotine. » Qui, elle-même, suscite déjà tout un débat (voir l'article en page 11)! ■



©Minerva Studio/Shutterstock

Cigarette électronique

Ottawa se penche sur l'e-cigarette

Les élus canadiens ont étudié la cigarette électronique. Pendant une quinzaine d'heures, le Comité permanent de la santé du Parlement du Canada a écouté des individus de différents milieux pour comprendre les tenants et aboutissants de ce nouvel outil et déterminer la meilleure façon de l'encadrer.

Au Canada, alors que les cigarettes électroniques avec nicotine sont illégales, on en trouve facilement en magasin. On le voit : ce produit manque cruellement d'encadrement. Sans mentionner le fait que les cigarettes électroniques sans nicotine, bien que légales, soulèvent elles aussi plusieurs questions. Cet automne, le Comité permanent de la santé du Parlement canadien a tenté d'y voir plus clair avec des audiences publiques sur ces cigarettes nouveau genre.

On comprend de mieux en mieux le fonctionnement des cigarettes électroniques ou e-cigarettes (voir l'encadré « Qu'est-ce que la cigarette électronique? »). Les chercheurs en savent toutefois encore peu sur les avantages et les risques de ces appareils, c'est-à-dire l'impact qu'ils auront sur la cessation tabagique et/ou sur l'initiation au tabac. « *Je travaille dans le secteur de la lutte antitabac depuis 24 ans, a dit Melodie Tilson, directrice des politiques au bureau national de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Bien honnêtement, [c'est] la question la plus épineuse et la plus controversée à laquelle j'ai eu affaire.* »

Une aide à la cessation?

L'e-cigarette pourrait réduire l'usage du tabac et le nombre de maladies qu'il cause. En effet, elle est moins dangereuse que le tabac combustible tandis que les fumeurs l'apprécient, entre autres, parce qu'elle reproduit le geste de fumer. Par contre, personne ne sait quelle proportion de vapoteurs utilisent la cigarette électronique en vue de cesser de fumer, ni combien réussissent, ont rappelé plusieurs experts au Comité permanent de la santé. Certains vapotent par pur plaisir ou par curiosité. D'autres, uniquement lorsqu'ils ne peuvent pas brûler une vraie cigarette, perpétuant ainsi leur dépendance. Certes, les vapoteurs fument probablement moins de cigarettes combustibles. Mais déterminer à quel point cela améliore leur santé n'est pas simple (voir l'article en page 9). Devant les parlementaires, le Dr Gaston Ostiguy, pneumologue au Centre universitaire de santé McGill, a témoigné à titre personnel sur l'utilité de la cigarette électronique dans la cessation tabagique. Mais il a reconnu d'emblée que ces appareils ne sont pas son premier choix quand il aide un fumeur à se libérer du tabac. Il privilégie d'abord les aides pharmacologiques reconnues et le ►

Qu'est-ce que la cigarette électronique?

La cigarette électronique (ou e-cigarette) carbure aux e-liquides : un mélange de glycérine végétale et/ou de propylène glycol auquel sont ajoutées une saveur et, parfois, de la nicotine. L'e-cigarette chauffe ce mélange, ce qui produit une vapeur qu'inhalé l'utilisateur. C'est de cette vapeur qu'est né le vocabulaire entourant l'e-cigarette (la vapoteuse), son usager (le vapoteur) et son usage (le vapotage).

« Si l'on encadre bien ces appareils tout en continuant à renforcer les lois sur le tabac, l'on devrait pouvoir maximiser leurs bénéfices tout en en réduisant les risques. »

- D^{re} Geneviève Bois,
porte-parole de la Coalition québécoise
pour le contrôle du tabac



Photo : LOJIQ - Les Offices jeunesse internationaux du Québec.

soutien d'un professionnel de la santé. Cela dit, certains témoignages faisaient référence à la Grande-Bretagne, où beaucoup de fumeurs ont rapporté cessé de fumer grâce à la cigarette électronique.

Lorsque l'on examine le tabagisme et la cigarette électronique, il faut considérer l'ensemble des données, a témoigné, en substance, la D^{re} Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Au Royaume-Uni, le taux de tabagisme était déjà à la baisse tandis que, pendant la période où la cigarette électronique s'est popularisée, le pays a, entre autres, progressivement interdit les étalages des produits du tabac et augmenté les prix. C'est peut-être pourquoi, aujourd'hui, la cigarette électronique ne semble pas ouvrir la voie au tabagisme dans ce pays. D'autres témoins ont mentionné la Pologne pendant les audiences, a continué la D^{re} Bois. Le tabagisme y est plus élevé, la législation sur le tabac, plus faible et le marketing des e-cigarettes, plus courant. Là-bas, les cigarettes électroniques semblent avoir entraîné une hausse du tabagisme chez les étudiants. Le Canada, enfin, n'est ni le Royaume-Uni, ni la Pologne : pour le moment, l'usage à la hausse des e-cigarettes ne semble pas ralentir l'initiation au tabac chez les jeunes, a continué la D^{re} Bois. Si l'on encadre bien ces appareils tout en continuant à renforcer

les lois sur le tabac, l'on devrait pouvoir maximiser leurs bénéfices tout en en réduisant les risques.

Une qualité parfois douteuse

Une autre grande question des e-cigarettes porte sur leur qualité. Pour l'instant, aucune norme n'encadre leur mode de fabrication, leur étiquette, leurs ingrédients ou la quantité de nicotine qu'elles contiennent. Ainsi, des e-cigarettes s'annoncent comme étant sans nicotine alors qu'elles en contiennent, les matériaux de certains modèles dégagent des métaux lourds lorsqu'ils sont chauffés, etc.

Différents experts ont souligné devant les parlementaires les autres dangers possibles des e-cigarettes. À court terme, aspirer le propylène glycol des e-cigarettes irriterait les voies respiratoires. D'autres intervenants ont rappelé que la nicotine, autrefois utilisée comme insecticide, peut causer de graves empoisonnements lorsqu'elle est avalée. Il faut ajouter à cela la présence grandissante des cigarettiers dans le marché. « Il est difficile de savoir s'ils sont présents pour tuer le marché, le faire grandir ou jouir de marchés mixtes [combinant à la fois les cigarettes électroniques et les cigarettes combustibles] », a noté le D^r Peter Selby, directeur du Centre de toxicomanie et de santé mentale. « L'industrie du tabac a tout intérêt à faire en sorte que ►

Deux études sur l'usage des cigarettes électroniques

Plus de 80 % des élèves du secondaire ont entendu parler de l'e-cigarette, selon *L'usage de la cigarette électronique chez les élèves du secondaire : 2012-2013*. Cette publication de l'Institut national de santé publique du Québec présente des données tirées de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes et de l'encart financé par la Société canadienne du cancer – Division du Québec. On y découvre qu'environ le tiers des jeunes (34 %) ont déjà pris au moins quelques bouffées d'une e-cigarette. Les vapoteurs sont beaucoup plus nombreux parmi les élèves ayant déjà expérimenté la cigarette combustible (83 %) que parmi ceux n'ayant jamais fumé (18 %). Enfin, 6 % des élèves ont utilisé la cigarette électronique au cours des 30 derniers jours.

En 2014, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a aussi mené une enquête sur l'usage des e-cigarettes auprès de 2500 Montréalais âgés de 15 ans ou plus. Cinq pour cent des Montréalais ont vapoté au cours des 30 derniers jours, selon *Montréal sans tabac : enquête sur la cigarette électronique à Montréal 2014*. Parmi les Montréalais qui ont déjà vapoté, 80 % étaient des fumeurs ou des ex-fumeurs récents. Le double usage est la norme : 70 % des personnes qui ont vapoté au cours des trente derniers jours ont aussi utilisé des « vraies cigarettes ». Enfin, les vapoteurs utilisent principalement l'e-cigarette pour en expérimenter la nouveauté (64 %), pour réduire leur consommation de tabac (48 %) et pour cesser de fumer (47 %).



©lucadp/Shutterstock



« *L'industrie du tabac a tout intérêt à faire en sorte que les fumeurs continuent à fumer, et non qu'ils arrêtent complètement* »

- Rob Cunningham
analyste principal des politiques à la
Société canadienne du cancer

les fumeurs continuent à fumer, et non qu'ils arrêtent complètement », a renchéri Rob Cunningham, analyste principal des politiques à la Société canadienne du cancer. Enfin, plusieurs élus ont souligné qu'il est facile de modifier les cigarettes électroniques pour vapoter du THC – l'agent actif de la marijuana – plutôt que de la nicotine.

Santé Canada : un encadrement inadéquat

Alors, comment encadrer ces appareils qui gagnent en popularité et qui pourraient aider certaines personnes à cesser de fumer? Pour l'instant, les modèles avec de la nicotine relèvent de la *Loi sur les aliments et drogues*. Ceux sans nicotine relèvent de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*.

En théorie, les premiers sont soumis au même traitement que les médicaments et les thérapies de remplacement de la

nicotine : la compagnie qui les fabrique doit démontrer leur innocuité avant de les mettre en marché. Pour l'instant, aucune e-cigarette n'a reçu les approbations nécessaires de Santé Canada. Cela n'empêche pas les consommateurs de pouvoir en trouver des centaines de modèles différents au pays et d'y verser des milliers de saveurs d'e-liquide. Pourtant, au cours des deux dernières années, Santé Canada n'a pas saisi une seule e-cigarette ni cartouche d'e-liquide, a reconnu, devant les parlementaires, un des directeurs généraux de Santé Canada. Depuis 2009, l'agence a plutôt envoyé environ 300 lettres à des marchands d'e-cigarettes, enjoignant à ceux-ci de cesser leur commerce, et recommandé aux Canadiens de ne pas acheter ou utiliser ces produits. En 2014, Santé Canada a aussi recommandé aux autorités d'arrêter à la frontière plus de 3000 colis contenant des produits liés aux cigarettes électroniques.

Des règles à définir

Tous les experts se sont entendus sur l'urgence d'un encadrement plus serré. Tout reste à réglementer, des points de vente aux ingrédients, en passant par l'étiquetage. Certains témoins ont suggéré que ces appareils soient vendus partout où les cigarettes combustibles le sont. D'autres, qu'ils soient offerts seulement dans des boutiques spécialisées, voire accréditées par Santé Canada. D'ailleurs, le ministère de la Santé du Canada révisé présentement la *Loi sur le tabac fédérale*, la *Loi sur les aliments et drogues* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour déterminer la manière d'utiliser les outils déjà en place, a expliqué une sous-ministre adjointe de ce ministère. Du côté de l'industrie, on souhaite plutôt une loi spécifique pour les cigarettes électroniques afin que celles-ci échappent à la fois aux lois sur le tabac et à celles sur les médicaments. De leur côté, les groupes de santé exigent que les vapoteuses soient assujetties aux lois sur le tabac. C'est le choix, d'ailleurs, qu'a fait la Nouvelle-Écosse (voir l'article en page 4).

Enfin, la majorité des quelque 30 groupes, individus et entreprises qui ont défilé devant les parlementaires ont recommandé que les cigarettes électroniques :

- ne soient pas vendues aux mineurs;
- répondent à certaines normes de qualité;
- soient interdites dans les lieux où le tabac l'est;
- ne soient pas annoncées dans des publicités associées à un style de vie, des valeurs ou des activités;
- offrent un nombre limité de saveurs.

Enfin, les connaissances sur les e-cigarettes vont changer, de même que leur usage. Il est essentiel de surveiller cette progression pour réagir à tout changement. « *Nous avons besoin d'information de base pour appuyer l'élaboration de politiques et pour faire des mises au point* », a rappelé Rob Cunningham. Le Comité permanent de la santé rendra son rapport ces prochains mois. ■

Justice

Des procès à l'américaine

Alors que le Québec attend la décision du juge Brian Riordan dans les recours collectifs, *Info-tabac* rappelle trois célèbres affaires judiciaires ayant impliqué des cigarettiers aux États-Unis.

L'industrie du tabac empoisonne sciemment les fumeurs depuis des décennies. Les tribunaux lui demandent maintenant de répondre de ses actes. Au Québec, la Cour supérieure se prononcera sous peu sur le rôle des cigarettiers dans les maladies causées par le tabac et la dépendance à la nicotine d'environ un million de fumeurs. En attendant cet important jugement, *Info-tabac* revient sur trois décisions historiques sur cette industrie.

Howard Engle

En 1994, Howard Engle dépose un recours collectif contre les grands cigarettiers américains et leurs associations. Il les accuse d'avoir rendu des centaines de milliers de fumeurs dépendants au tabac sans les aviser des dangers que représentait ce produit. En 2000, les plaignants obtiennent gain de cause :

la cour leur accorde 145 milliards de dollars US. Le jury statue que les cigarettes entraînent une dépendance et causent des maladies. Il conclut aussi que les cigarettiers ont vendu un produit défectueux et déraisonnablement dangereux et conspiré pour cacher ces faits.

Le jury statue que les cigarettes entraînent une dépendance et causent des maladies. Il conclut aussi que les cigarettiers ont vendu un produit défectueux et déraisonnablement dangereux et conspiré pour cacher ces faits.

Ce jugement historique est toutefois cassé en appel. Le deuxième jugement conclut que la somme accordée est excessive. Il décrète aussi qu'un recours collectif est inapproprié parce que les membres du recours ont des maladies et des raisons de fumer trop différentes. En 2006, la Cour suprême de la Floride renverse à son tour ce deuxième jugement... à moitié. Elle maintient l'annulation du recours collectif, mais permet aux plaignants de mener des poursuites individuelles en s'appuyant sur les torts des cigarettiers, dévoilés lors du premier procès. Quelque 8000 victimes vont de l'avant. À l'automne 2012, une centaine de ces jugements individuels avaient été rendus : plus de la moitié étaient favorables aux plaignants. Au total, ceux-ci avaient reçu environ 500 millions de dollars, rapporte le *Florida Bar Journal*. Fin février 2015, trois cigarettiers ont accepté de verser 100 millions de dollars à plus de 400 plaignants en échange de l'abandon des poursuites.

Master Settlement Agreement

En 1997, des dizaines d'États américains poursuivent les cigarettiers pour récupérer les sommes déboursées pour traiter les maladies liées au tabac. En 1998, quatre grands cigarettiers (Lorillard, Philip Morris, Brown & Williamson, R.J. Reynolds) conviennent d'une entente à l'amiable avec 46 États. C'est le Master Settlement Agreement (MSA). Par la suite, une quarantaine d'autres compagnies de tabac se joindront à cette entente.

Dans le MSA, les cigarettiers s'engagent notamment à :

- verser aux États 206 milliards de dollars US entre 2000 et 2025;
- restreindre leur marketing, notamment auprès des jeunes;
- rendre accessibles leurs documents internes dévoilés lors du procès.

La somme exacte versée par chacun des cigarettiers varie annuellement selon le volume de cigarettes vendues et les parts de marché. L'entente ne précise pas la façon dont les États peuvent dépenser l'argent, mais leur suggère fortement d'en réserver une part importante à la lutte contre le tabagisme. ▶

Des jugements encore plus sévères

« Ces procès ont été importants, mais ils n'ont ni réellement modifié les comportements des cigarettiers ni vraiment entamé leurs profits », remarque Mario Bujold, directeur général du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS). Le CQTS est l'un des corequérants dans les recours collectifs au Québec. « Pour changer la donne, les gouvernements doivent faire leur part », ajoute M. Bujold. En clair, prendre acte de ces jugements et restreindre au maximum une industrie reconnue coupable à multiples reprises.



Howard Engle a intenté un recours collectif contre les cigarettiers en 1994. Il est décédé en 2009, après avoir partiellement gagné sa cause.

Photo : Miami Herald

RICO

En 1999, le département de la Justice des États-Unis accuse neuf cigarettiers et deux organismes de l'industrie d'avoir contrevenu à la *Racketeer Influenced and Corrupt Organization Act* (RICO). En clair, d'avoir « *conspiré pour tromper le public américain au sujet des effets du tabagisme et de la fumée secondaire sur la santé, de la capacité de la nicotine d'engendrer une dépendance et des avantages pour la santé des cigarettes "légères"* » (notre traduction).

En 2006, la juge Gladys Kessler tranche en leur faveur. Son jugement de plus de 1600 pages leur interdit notamment de décrire leurs produits de manière trompeuse (par exemple : qualifier des cigarettes de « légères ») et de reconstituer des groupes paravents, c'est-à-dire des groupes financés par l'industrie, mais présentés comme indépendants. La juge Kessler leur ordonne aussi de reconnaître publiquement avoir trompé le public et de rétablir les faits. L'application exacte de certains aspects de cet important jugement fait encore l'objet d'appels.



PHILIP MORRIS



Philip Morris c. Santé publique (encore)

Après l'Uruguay et l'Australie, c'est au tour de l'Union Européenne (UE) de faire face à Philip Morris International (PMI) pour défendre sa législation sur le tabac. C'est la Haute Cour de justice de Londres qui a autorisé PMI à contester la Directive sur le tabac de l'UE auprès de la Cour de justice de l'Union européenne.

Tout juste adoptée le 3 avril 2014, cette directive propose aux États membres d'adopter des mesures importantes pour la santé publique. Mentionnons l'interdiction des saveurs dans les produits du tabac (incluant le menthol) et des avertissements de santé recouvrant obligatoirement au moins 65 % des paquets de cigarettes. La directive recommande aussi que ces avertissements aient une taille minimale, ce qui entraîne de fait une taille minimale pour les paquets. Les États ont jusqu'en 2016 pour intégrer ces mesures à leur

législation nationale. Cependant, nous saurons seulement après deux à trois ans de procédures judiciaires quelles parties de cette directive tiendront toujours après cette date.

Ce n'est pas la première fois que PMI intervient judiciairement contre des pays qui luttent activement contre le tabagisme. À l'heure actuelle, l'Uruguay défend contre le géant du tabac ses avertissements sanitaires couvrant 80 % du paquet de cigarettes devant un tribunal international. L'Australie, de son côté, défend devant une autre cour de juridiction internationale sa législation sur le paquet neutre. Un jugement est attendu en 2016. **J.M.-B.** ■

ESPACE PUBLICITAIRE À LOUER

Info-tabac vous offre la possibilité d'acheter des espaces publicitaires. Une belle occasion d'accroître votre visibilité auprès de nos **6600 abonnés** à prix avantageux!



Pour plus d'information, écrivez à abonne@info-tabac.ca ou téléphonez-nous au **514 255-5151, poste 4453**



Le menthol augmente la dépendance au tabac

Le tabac aromatisé au menthol est loin d'être inoffensif. En fait, il présenterait même davantage de dangers que le tabac « ordinaire » ou aromatisé à d'autres saveurs. Brandon Henderson et son équipe ont découvert récemment que le menthol augmente la quantité de récepteurs nicotiques dans le cerveau, ce qui augmente les risques de

dépendance. Ces récepteurs avaient même augmenté de 78 % dans une région du cerveau qui carbure à la dopamine (un neurotransmetteur associé au plaisir et à la récompense)! L'effet s'est avéré encore plus prononcé lorsque les chercheurs ont combiné le menthol avec de la nicotine, a expliqué Brandon Henderson en présentant ses résultats à la rencontre annuelle de la Society for neuroscience.

L'équipe californienne a travaillé sur des cellules cultivées en laboratoire et des souris. Si ces résultats se confirment chez l'humain, ils pourraient expliquer pourquoi les jeunes fumeurs qui préfèrent les cigarettes au menthol fument presque deux fois plus que les autres comme l'ont rapporté la Canadienne Sunday Azagba et son équipe dans *Cancer Causes & Control*. ■

Les jeunes appellent les adultes à l'aide pour combattre le tabagisme.



Samuel Nolet, Victoria Tremblay et Nathan Larose ont demandé aux adultes de participer à l'avènement d'une génération sans fumée et invité leurs camarades à prendre part à l'activité ludique Partage au suivant.

Le Québec pourrait-il donner naissance à une première génération sans tabac? Encore aujourd'hui, 12 % des élèves du secondaire fument. Ramener cela à 0 % est ambitieux, mais réalisable. Mais les adultes devront y mettre du leur. C'est le message que les jeunes leaders de La gang allumée ont lancé, début janvier, pendant la Semaine pour un Québec sans tabac (SQST).

Ces adolescents âgés entre 13 et 16 ans ont décidé de faire les choses en grand à l'occasion de la SQST. Avec l'aide du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS), qui encadre ces gangs, ils ont simultanément tenu une dizaine de conférences de presse à travers la province. De Montréal à la Côte-Nord, ils ont rappelé que l'ensemble des adultes sont concernés par le tabagisme des jeunes. « *Votre relève, c'est nous : celle qui fera enfin baisser les statistiques de cancers du poumon et des autres maladies liées au*

tabagisme », a lancé Samuel Nolet, leader officiel de La gang allumée pour la région de la Montérégie. La situation est urgente : pas moins de 66 % des Québécois connaissent quelqu'un qui a déjà souffert d'un problème de santé causé par le tabac, montre un sondage Léger commandé par le CQTS.

Les jeunes leaders de La gang allumée ont proposé aux adultes des gestes qui pourraient mettre fin à cette tragédie : par exemple, refuser d'acheter des produits de tabac aux jeunes, les décourager de commencer à fumer (même s'ils fument eux-mêmes) ou ne pas fumer lorsqu'ils sont présents. La bonne nouvelle : la moitié des adultes, fumeurs et non-fumeurs, sont prêts à faire ces efforts, indique un deuxième sondage Léger commandé par le CQTS. Encore mieux : 37 % des fumeurs adultes au Québec iraient jusqu'à se libérer du tabac pour donner le bon exemple! Enfin, les leaders de La gang allumée ont aussi lancé Partage au suivant : une activité ludique qui, combinant cartes de jeu et textos, propose aux adolescents de répondre à une question sur le tabagisme, ou de relever un défi s'ils en sont incapables. Histoire que les jeunes fassent – eux aussi – leur part pour convaincre leurs camarades d'éviter le tabac. ■